



P Ô L E  
MÉTROPOLITAIN  
DE LA CÔTE  
D'OPALE

**COMITÉ SYNDICAL**  
**SÉANCE DU JEUDI 11 JUIN 2015**

**COMPTE RENDU**

## **PRESENTS** (40) :

**Mesdames** BOUCHART, CHEVALIER, HINGREZ-CEREDA, JULIEN-PEUVION, MERCHIER, ROLAND, VOITURIEZ, WAROT-LEMAIRE, **Messieurs** AGIUS, ALLEMAND, ALLOUCHERY, BAILLEUL, BALY, BOUCLET, BOUFFART, CAREME, DECOSTER F., DECOSTER J., DESPICHT, DHERSIN, DUMONT, ETIENNE, FAIT, FASQUELLE, GODEFROY, HAMY, LESAFFRE, LOGIE, LOQUET, LOUVET, MAJEWICZ, MEQUIGNON, MIGNONET, PETIT E., PETIT B., RAPIN, SERGENT, VERGRIETE, WAROCZYK, WEISBECKER.

## **EXCUSES AVEC POUVOIR** (19) :

**Mesdames** BONIN, GUILBERT, LEFEBVRE, VARET, **Messieurs** ALLAN, BAREGE, COIN, COUSEIN, DISSAUX, FAUCON, FAUQUET, HERMANT, HUMETZ, HUTIN, LECLUSE, LEROY, PRUDHOMME, RINGOT, ROMMEL, **qui, en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir à Messieurs** VERGRIETE, LESAFFRE, PETIT B., **Madame** VOITURIEZ, **Messieurs** GODEFROY, LOUVET, FASQUELLE, RAPIN, **Madame** CHEVALIER, **Messieurs** BAILLEUL, ALLEMAND, MAJEWICZ, DECOSTER F., WEISBECKER, DECOSTER J., BOUFFART, SERGENT, DESPICHT, DHERSIN.

## **EXCUSES** (9) :

**Mesdames** ARLABOSSE, BENARAB, FERNANDEZ, SPLINGARD, **Messieurs** BARBARIN, COUPEZ, GOUVART, MEDINE, PONT.

\*\*\*\*\*

## Rappel de l'ordre du jour

1. **Approbation du P.V. de la séance du Comité Syndical du 12 mars 2015**
2. **Présentation des stratégies économiques de la Communauté Urbaine et des Communautés d'Agglomération**
3. **Compte-rendu des Conférences des présidents sur le tourisme et sur l'enseignement supérieur**
4. **Compte administratif 2014 et Compte de gestion du Receveur**
5. **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014**
6. **Décision modificative n°1**
7. **Délibérations :**
  - 1) Modification des statuts du PMCO : adhésion de la Communauté de Communes Sud-Ouest du Calais et de la Communauté de Communes des Hauts de Flandres
  - 2) Recrutement de 2 binômes de juin à octobre 2015 dans le cadre du Programme du réseau « Plaisance Côte d'Opale » par le biais d'un partenariat avec les CPIE Flandre Maritime et Val d'Authie
  - 3) Désignation des représentants du PMCO dans les organismes extérieurs

- 4) Prolongation de la Cellule de lutte contre les risques de submersion marine, dite Cellule Technique Littorale
- 5) Démarche InterScot - Partenariat d'étude entre l'INSEE, les 6 syndicats mixtes de SCOT et le PMCO
- 6) Préfiguration d'une labellisation d'une SMAC Côte d'Opale suite à l'étude et l'expérimentation de la mise en réseau des Musiques actuelles du littoral

## **8. Questions diverses**

\*\*\*\*\*

Président de séance : Monsieur Patrice VERGRIETE

Secrétaire de séance : Monsieur Wulfran DESPICHT

### **Monsieur le Président :**

Je ne saurais commencer ce comité syndical sans accueillir les nouveaux membres désignés à la suite des élections départementales

En ce qui concerne le Pas de Calais, il s'agit de :

- Madame Sophie WAROT-LEMAIRE, Conseillère Départementale,
- Monsieur Claude ALLAN, Vice-Président du Conseil Départemental et Adjoint au maire de Boulogne-sur-mer,
- Monsieur Jean-Claude ETIENNE, Adjoint au maire de Boulogne-sur-mer et Vice-Président de la CAB qui était déjà présent au sein de notre conseil en tant que représentant de la CAB.

Pour le Nord, il s'agit de :

- Madame Martine ARLABOSSE, Conseillère départementale, Vice-présidente de la CUD et Adjointe au maire de Dunkerque,
- Madame Isabelle FERNANDEZ, Conseillère départementale et 1<sup>ère</sup> Adjointe au maire de Loon-Plage,
- Monsieur Paul CHRISTOPHE, Vice-Président du conseil départemental, maire de Zuydcoote.

Nous leur souhaitons la bienvenue au sein de notre assemblée.

Je dois vous faire part de la confirmation de l'adhésion de deux Communautés de communes au Pôle. Il s'agit de la CC des Hauts de Flandre et de la CC du Sud-Ouest du Calais. Nous y reviendrons car il nous faut modifier les statuts en conséquence.

Vous avez reçu en tant que Président d'EPCI un courrier du Président du Conseil Régional vous incitant à lui faire part ainsi qu'au Préfet de Région des dossiers que vous souhaitez voir inscrits au CPER.

Sans doute certains d'entre vous l'ont déjà fait et quoiqu'il en soit, il faut le faire.

Le courrier évoque également le rôle que joueront les pôles métropolitains dans les priorités à dégager au sein de notre territoire, tout en précisant que ces priorités devront s'inscrire dans les grandes orientations fixées par la Région :

- la Troisième révolution industrielle,
- l'économie et la société de la connaissance et de la recherche,
- l'attractivité et l'adaptation des territoires porteuses d'activité présente.

Nous ne pouvons que nous féliciter du rôle ainsi assigné aux pôles qui nous permettront de dégager des priorités pour notre territoire plutôt que celles-ci soient uniquement décidées à Lille avec le risque que les projets retenus concernent surtout au final la métropole.

Pour autant, je n'entends pas que le Pôle se substitue aux EPCI dans leur choix. Je vous proposerai que nous nous organisions pour, qu'après un travail technique en vue de confronter vos projets aux orientations de la Région, nous puissions à quelques-uns nous réunir et vérifier si nous sommes bien d'accord sur les priorités à émettre. Bien entendu, nous nous efforcerons d'avoir une appréciation large des projets présentés, notre but commun étant de faire en sorte que le maximum de crédits puisse être capté pour la Côte d' Opale. En effet, même si notre territoire n'est pas le seul de la Région à connaître des difficultés et de fortes mutations, il l'est également comme le Grand Hainaut et le bassin minier. Je vous propose donc d'y aller comme cela.

Ces grands documents structurants sont un moyen d'affirmation de notre Pôle et illustrent la formule " L'union fait la force". C'est également vrai pour les programmes européens FEDER pour lesquels notre directeur a organisé le 22 mai une réunion des DGS.

Je vous propose d'en passer à notre ordre du jour.

### **- Ordre du jour -**

#### **1. Approbation du P.V. de la séance du Comité Syndical du 12 mars 2015**

Y a-t-il des remarques ? Non ? Tout le monde est d'accord ? Je vous en remercie.

#### **2. Présentation des stratégies économiques de la Communauté Urbaine et des Communautés d'Agglomération**

**Madame BOUCHART :** « Nous avons organisé le 13 avril un groupe de travail développement économique à proximité du Fablab de Calais que nous avons visité.

Durant cette séance, il avait été demandé aux quatre agglomérations de Dunkerque, St Omer, Boulogne sur Mer et Calais de présenter leur stratégie économique. Ces présentations ont été d'une grande qualité et c'est pourquoi, devant le faible nombre d'élus présents, il nous a semblé à Patrice VERGRIETE et à moi-même qu'il serait intéressant, de réitérer ces présentations en comité syndical.

Je demande donc aux quatre représentants des agglomérations de tenir dans le créneau d'un quart d'heure chacun afin de garder toute la densité à leur présentation. »

- Présentation de David BAILLEUL, 1<sup>er</sup> Vice-Président CUD, chargé du Développement économique et des projets de territoire. (Powerpoint disponible sur demande au secrétariat du PMCO)

- Présentation de Sébastien DESOMER, Responsable du service action économique de la CAB (Powerpoint disponible sur demande au secrétariat du PMCO), complétée par Jean-Loup LESAFFRE, Président CAB

- Présentation de Marc LEGRAND, chargé de mission à Calais PROMOTION (Powerpoint disponible sur demande au secrétariat du PMCO).

- Présentation de Jean BETREMIEUX, Directeur Général de Saint-Omer Développement (Powerpoint disponible sur demande au secrétariat du PMCO), complétée par François DECOSTER, Président de la CASO.

#### **3. Compte-rendu des conférences des présidents sur le tourisme et l'enseignement supérieur**

**Monsieur DHERSIN :** « Un groupe de travail tourisme s'est tenu le 13 mars en présence d'environ 25 représentants des collectivités et offices de tourisme. Trois interventions se sont succédé :

- La première fut assurée par Jean Marc DEVANNE consultant chez Co Managing. Il a été mandaté par la CCICO pour travailler sur la notoriété et la marque « Côte d'Opale ».
- La seconde intervention a été celle de Sabine LHERMET, Directrice de l'Office de Tourisme de Dunkerque qui a entrepris il y a déjà de nombreux mois d'organiser des échanges réguliers avec ses homologues de la Côte d' Opale. Le but est là aussi de créer les conditions de la mise en valeur de la marque Côte d'Opale.
- La troisième intervention fut celle du chef de projets de la mission départementale Louvre Lens Tourisme. Cette mission, émanation du comité départemental du tourisme du Pas de Calais a été créée pour encourager les visiteurs du Louvre Lens à loger sur place dans un environnement dont certains diront qu'il est moins en tourisme que la Côte d' Opale et en tout cas objectivement qui compte beaucoup moins de capacités hôtelières.

J'ai relaté ces débats lors de la conférence des Présidents qui s'est tenue le 16 avril à Desvres. J'ai en outre indiqué que nous nous sommes pré-positionnés avec l'agence d'urbanisme de Dunkerque sur un programme Interreg appelé "Profit" qui pourrait nous apporter 50 % des coûts d'une étude d'appropriation, d'identification de l'ADN du territoire. Il s'agit de la partie suggérée par la CCICO qui insiste, outre l'aspect touristique, sur l'attractivité résidentielle et donc la capacité à attirer davantage des cadres et agents de maîtrise sur le territoire.

Les Présidents ont adhéré à la nécessité d'un travail sur le tourisme, notamment pour qu'un visiteur présent sur un site de la Côte d'Opale soit incité à visiter d'autres sites ou pratiquer d'autres activités, mais ont souhaité un travail plus concret, et non la réalisation d'une énième étude, dans un contexte où il y a déjà beaucoup d'acteurs publics sur le tourisme.

Depuis, nous avons approfondi le projet européen Profit. Celui-ci ne peut concerner que l'innovation dans les PME et TPE touristiques et nous ne sommes plus sûrs de nous y retrouver. Nous allons donc continuer à analyser pour voir s'il convient de nous engager ou pas dans ce programme. Je ne manquerai pas de revenir vers vous à ce sujet. »

**Monsieur FASQUELLE :** « Par rapport aux exposés que nous avons entendus en début de réunion, je ne voudrais pas que vous pensiez que dans le Montreuillois on n'a aucun projet et que l'on ne s'intéresse pas au développement économique. C'est vrai qu'une cinquième présentation aujourd'hui aurait été beaucoup trop longue, mais avec les élus du Montreuillois nous sommes à votre disposition pour vous présenter aussi nos nombreux projets lors d'une prochaine réunion puisque nous avons dans le cadre du Syndicat Mixte du Montreuillois un PLDE que nous avons négocié avec la Région et qui définit des grands axes de développement économique que l'on pourra vous présenter si vous le souhaitez.

En ce qui concerne l'Université du littoral Côte d'Opale, 3 idées qui sont ressorties de la réunion que nous avons eue : c'est une université de proximité. Vous savez qu'elle est sur 4 pôles Dunkerque, Boulogne, Calais et Saint-Omer, peut-être qu'un jour elle pourra regarder vers le Sud de la Côte d'Opale. Nous avons énormément d'étudiants boursiers, il faut savoir que l'on est l'université de France qui a le plus d'étudiants boursiers et c'est important, parce que c'est des jeunes qui n'iraient pas à Lille ou à Paris, faire leurs études et qui accèdent à l'enseignement supérieur parce que l'université est présente sur la Côte d'Opale. C'est un point important. C'est une université de proximité aussi, à taille humaine, on a des taux de réussite en première année qui sont bien meilleurs que la moyenne des taux de réussite que l'on connaît ailleurs en France, parce que justement c'est une université de proximité, à taille humaine, là où ailleurs il y a des amphithéâtres de 1000 étudiants, par exemple en droit, là on est beaucoup moins nombreux, les professeurs sont plus facilement accessibles et l'on peut faire un travail plus en détail avec les étudiants, on peut discuter avec eux, leur poser des questions, avoir des échanges et ça explique ces meilleurs taux de réussite. Il faut en être fier et il faut pouvoir le dire autour de nous.

C'est aussi une université de proximité en ce sens que l'université a su se tourner vers les acteurs du territoire, vers vous, et il y a un certain nombre de thématiques dans lesquelles l'université est complètement impliquée. On en parlait avec Monsieur LESAFFRE, le campus

de la mer, c'est à la fois la CAB, les acteurs économiques, la chambre de commerce, et l'université, qui s'appuie sur un pôle de compétitivité qui est connu et reconnu, que nous avons défendu d'ailleurs avec Frédéric CUVILLIER à Paris et avec succès.

Donc c'est une université de proximité, c'est la première idée qu'il faut retenir.

Deuxième idée, c'est une université qui est fragile, en ce sens qu'elle n'a que 9 000 étudiants, et que c'est à peine la taille critique, et elle est fragile parce qu'elle risque d'être déstabilisée par les universités Lilloises qui viennent de s'allier. Ces universités portent le projet IDEX, qui est un projet qui sera sans doute retenu au plan national et qui va permettre à ces universités Lilloises d'aller chercher des crédits importants pour encore se développer et mettre le paquet sur la recherche. Cela nous fragilise par voie de conséquence parce que cela risque de nous isoler et de nous déstabiliser. Si l'université du Littoral reste toute seule elle va s'affaiblir et est en danger à terme.

Troisième idée, c'est une université qui a un bel avenir devant elle à condition de s'engager dans 3 voies.

La première c'est que l'on peut être université de proximité et université d'excellence, simplement il faut que l'on choisisse nos thématiques en complément de celles qui sont traitées à Lille mais également à l'université d'Artois, de Valenciennes, demain d'Amiens, dans la Grande Région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, c'est tout à fait possible. Quand j'étais doyen de la Fac de Droit à Boulogne, on a mis en place par exemple, des formations dans le domaine du droit comparé, du droit de l'environnement littoral et marin, des thématiques qui n'étaient pas développées à Lille. Il faut que les universités Lilloises comprennent qu'elles doivent aussi se tourner vers nous et qu'elles doivent travailler avec nous et là il y a un sujet d'espoir qui est la mise en place d'une communauté universitaire, qui va rassembler toutes les universités de la grande Région Nord-Pas-de-Calais-Picardie et cette communauté universitaire, devrait permettre de contre balancer le projet IDEX et devrait nous permettre de trouver notre place dans ce grand ensemble Régional. Il faut une circulation à la fois des étudiants mais également des enseignants, il faut que dans certains domaines de spécialité on soit reconnu par Lille, il faut que les universités Lilloises nous renvoient aussi des étudiants et nous soutiennent dans le cadre de nos projets, qui sont des projets d'excellence dans certaines thématiques que nous pourrions choisir. Mais là, on est vraiment à la croisée des chemins et je pense que le Pôle Métropolitain doit l'affirmer avec force, soit les universités Lilloise captent tous les moyens pour les laboratoires de recherche et les formations de MASTER et ne nous laisseront que les licences, et l'on sera université de second rang dans la périphérie des universités lilloises, on peut basculer et ce serait pour moi une mauvaise chose mais ce risque existe quand je vous parlais d'une université fragile. Il y a une autre voie qui est possible, qui consiste au contraire à dire voilà, dans un certain nombre de domaine on veut être les meilleurs mais il faut pour cela que l'on ait le soutien des autres universités, que l'on ait le soutien de la Région, des différentes métropoles et de l'Etat, et en complément de Lille, on est capable d'être très bon et excellent en matière de recherche, en matière de MASTER dans quelques domaines que l'on va choisir en partenariat avec les acteurs locaux. Donc si on veut, demain, avoir un bel avenir, il faut que l'on soit université d'excellence, il faut que l'on arrive à combiner à la fois la proximité et la très grande qualité et j'en suis convaincu, c'est tout à fait possible.

Deux, il faut que l'université soit encore plus tournée vers les territoires et qu'elle soit un outil de développement économique. Elle l'est déjà en partie, elle peut l'être beaucoup plus, et les exposés de ce soir, m'ont intéressé, même si c'était compliqué de les suivre d'ici, mais l'une des conclusions de notre réunion l'autre jour, c'était de dire qu'on allait vous interroger dans les territoires pour savoir à 5 ou 10 ans quelles sont les grandes thématiques que vous allez embrasser et que l'on puisse ensuite, avec le Président VERGRIETE, rencontrer le Président de l'Université et lui présenter les thématiques fortes que les territoires vont développer dans les années qui viennent, pour que l'université puisse s'organiser en matière de formation et de recherche pour coller à ces thématiques. Parce que l'université sera plus forte, si elle vient nous soutenir, et l'on sera plus fort, si l'on travaille avec l'université.

Et puis le troisième point, c'est l'ouverture internationale, je pense que cette université a un avenir si elle se tourne plus vers la Belgique et vers l'Angleterre. On a la chance d'avoir l'Angleterre juste à notre porte, il y a quelques années, on avait créé des MASTERS Transmanche, moi j'en avais créé un à Boulogne sur Mer, j'ai même une étudiante en thèse qui a soutenu une thèse à la fois en français et en anglais et qui est donc à la fois thésarde, docteur en droit du point de vue de l'université du Kent à Canterbury et du point de vue Université du Littoral Côte d'Opale. Et malheureusement ce programme qui a été lancé à partir des 4 MASTERS s'est très vite épuisé. Il faut absolument que l'on prenne l'initiative, et je

pense que le pôle métropolitain peut soutenir l'ULCO dans cette démarche mais il faut que l'on se tourne à nouveau vers les universités anglaises et belges. C'est un point fort que d'autre n'ont pas parce qu'ils n'ont pas la proximité géographique que nous nous avons. Donc excellence, développement économique ancré dans les territoires et l'ouverture internationale sont les 3 axes que je vous propose d'insuffler et de soutenir pour faire en sorte que cette université soit à la fois une université de proximité, ce qu'elle doit rester, mais également une université de qualité, dont nous pourrons demain, être encore plus fiers qu'aujourd'hui. Merci »

#### **4. Compte administratif et Compte de Gestion du Receveur**

##### **Monsieur le Président :**

« Je vous propose de désigner Monsieur LESAFFRE comme président de séance pour le vote du compte administratif. Je dois m'absenter pour des raisons formelles, je vous laisse la parole. »

##### **Monsieur LESAFFRE :**

« Merci Président.

Le compte administratif 2014 fait apparaître un excédent de 472 548,58 euros. Ce fort excédent est le résultat de la conjonction de plusieurs causes :

- la perception anticipée des participations pour le PAPI d'intention sur les années 2013 et 2014 alors même que les principales dépenses, c'est-à-dire les études ont commencé en 2015, cela représente près de 200 000 euros,
- la clôture de l'opération "Le Plus Grand Terrain de Jeux" qui a dégagé un excédent avec le versement tardif des fonds européens,
- la diminution du personnel au fil des années.

Faut-il des explications complémentaires ? Pas d'explications ?

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Abstentions ?

Je vous remercie.

**Le compte administratif est voté à l'unanimité, le Président ne prenant pas part au vote.**

#### **5. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014**

Cet excédent est affecté pour la majeure partie à la section de fonctionnement.

**L'affectation du résultat est voté à l'unanimité.**

#### **6. Décision modificative**

##### **Décision modificative n°1 :**

L'excédent déjà évoqué de 472 548,58 euros est affecté comme suit :

- 5 000 euros en frais de fonctionnement en raison de l'affranchissement désormais payant lié au transfert du siège à Dunkerque et d'un léger surcoût de fournitures administratives,
- 156 528,58 euros au PAPI d'intention afin de faire face au décalage des dépenses et des recettes. En effet, les participations des EPCI membres ont été demandées dès 2013. Or les travaux véritables n'ont commencé qu'après les élections au pôle mi 2014 et les dépenses se poursuivront donc alors qu'il n'y aura plus d'encaissement de recettes,
- 30 000 euros pour le lancement d'une étude topographique si elle s'avère nécessaire sur les sites où des travaux doivent intervenir,
- 30 000 euros frais de préparation du projet "profit" : il s'agit d'un projet européen axé sur le tourisme évoqué lors de notre conférence des Présidents et qui vise à mettre en valeur la marque touristique Côte d'Opale. Il reste des incertitudes sur la participation de notre pôle à ce projet,
- le reste en dépenses imprévues.

Je mets aux voix cette décision modificative, quelqu'un souhaite prendre la parole pour des explications ?

**Madame BOUCHART :** « Nous avons constaté une augmentation de la participation de Cap Calais, comment cela s'explique-t-il ? Il y a une augmentation de participation ? »

**Monsieur LESAFFRE :** « Non, non pas d'augmentation des contributions, c'est toujours 0,30 cts par habitant. C'est au BP que l'on vote sur les contributions, là c'est une DM. De toutes façons si il y avait une augmentation je voterais contre, rassurez-vous et je ne serais pas seul. »

**Madame BOUCHART :** « Si il n'y a pas d'augmentation nous ne votons pas contre. »

**Monsieur LESAFFRE :** « Merci Madame BOUCHART. D'autres interventions ? Personne n'est contre ? »

**La décision modificative est votée à l'unanimité.**

## **7. Délibérations :**

### **1. Les statuts**

**Monsieur le Président :** « C'est parfait, je passe donc aux statuts. Comme je le disais en introduction, la CC des Hauts de Flandre, qui a 54 000 habitants, produit de la fusion de quatre anciennes Communautés de Communes et la CC du Sud-Ouest du Calais (7 570 habitants) ont décidé de rejoindre le PMCO. Cela nécessite une révision des statuts et ces adhésions ne seront effectives qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

En ce qui concerne les représentants, la CCSOC aura 2 représentants qui est le nombre de délégués prévu pour toutes les CC membres sauf la plus grosse d'entre elles : la CC Mer et Terres d'Opale, et la CC des hauts de Flandre aura 4 représentants.

Vous avez eu les projets de statuts modifiés dans les dossiers, est-ce que vous avez des questions ?

Non ? Des votes contres ? Absentions ? Tout le monde est pour ?

**La délibération n°1 est adoptée à l'unanimité.**

### **2. Le recrutement de 2 binômes de juin à octobre 2015 dans le cadre du Programme du réseau « Plaisance Côte d'Opale » par le biais d'un partenariat avec les CPIE Flandre Maritime et Val d'Authie.**

**Monsieur Franck DHERSIN :** « Le réseau Plaisance Côte d'Opale, a été créé en 1999 et permet aux 5 ports de plaisance de Boulogne/mer, Calais, Dunkerque, Etaples/Mer et Gravelines, de mutualiser leurs actions de promotion et d'amélioration de leurs services afin d'augmenter les retombées économiques qu'ils peuvent générer. Depuis cette date, le PMCO mène des actions communes au bénéfice des ports de plaisance avec le soutien financier du Conseil Régional Nord-Pas de Calais. Le programme actuel, portant sur la pertinence économique des ports de plaisance, propose différentes actions dont le soutien au développement environnemental. Comme l'année passée, une action de campagne « Echo-gestes 2015 » de sensibilisation des plaisanciers fréquentant les ports de plaisance de la Côte d'Opale est prévue.

Il vous est donc proposé que le PMCO conventionne à nouveau avec les CPIE Flandre Maritime et Val d'Authie, pour établir un partenariat permettant à 2 binômes de sensibiliser les plaisanciers des 5 ports de plaisance, aux gestes respectueux de l'environnement. Les interventions auront lieu de juin à octobre 2015, pour un coût de 3 760 euros, prévu dans le budget prévisionnel.

**Monsieur le Président :** « Des questions ? Non. Votes contre ? Abstentions ? Tout le monde est pour je vous en remercie »

**La délibération n°2 est adoptée à l'unanimité.**

**Monsieur Franck DHERSIN :** « Je voulais également vous informer, que nous avons participé à la 2<sup>ème</sup> édition des Palmes du Tourisme Numérique (lancée par l'agence de développement touristique de la France Atout France afin de récompenser des applications numériques innovantes dans le secteur du tourisme) ; le jury nous distingue pour notre dossier « App'y marinas côte d'Opale ».

Cette initiative répondait notamment au souhait exprimé par Laurent Fabius, Ministre des Affaires étrangères et du Développement international, en conclusion des Assises du Tourisme le 19 juin 2014, de « lancer un concours autour d'applications innovantes qui accompagneront les touristes tout au long de leur séjour ».

Nous avons obtenu un « coup de cœur » pour notre dossier d'application en cours de développement qui répond aux critères d'innovation, de services aux plaisanciers, à la promotion et valorisation de notre activité.

C'est une reconnaissance de niveau national de la qualité du dossier déposé par le réseau plaisance au nom du pôle métropolitain et d'une prise en compte de l'activité plaisance en tant que développement touristique de sa région.

Nous bénéficierons grâce à cette distinction d'un renforcement de notre visibilité grâce entre autres à une communication, en direction de la presse, du grand public et des professionnels notamment sur le site internet et les réseaux sociaux de Atout France, ainsi que sur les sites des partenaires. »

**3. Désignation des représentants du PMCO dans les organismes extérieurs**

**Monsieur le Président :** « Nous devons délibérer pour le conseil de Développement du Grand Port Maritime de Dunkerque. Je vous propose comme titulaire Damien CAREME, et en suppléante, Madame Alice VARET.

Y a-t-il des oppositions ? Tout le monde est pour, je vous en remercie.

Pour AGATE/OPAL' AIR, je vous propose la candidature de Monsieur ALLEMAND.

Y a-t-il des oppositions ? Tout le monde est pour, je vous en remercie. »

**La délibération n°3 est adoptée à l'unanimité.**

**4. Prolongation de la Cellule technique Littorale**

**Monsieur RAPIN :** « Merci, la fin de cette cellule est prévue au 31 décembre 2015, néanmoins il s'avère important de pouvoir la prolonger. C'est une convention qui a été signée entre l'Etat, la Région et le Pôle Métropolitain. Nous avons préparé un budget estimatif de l'ordre de 130 000 euros pour l'année 2016, en sachant que le PMCO qui bénéficiait des fonds FEDER sur cette cellule va les perdre donc nous proposons une répartition tripartite des crédits, donc avec une participation du PMCO à hauteur de 43 334 euros, même chose pour l'Etat et même chose pour la Région. Cette question a été vue en commission Mer de la Région, cette après-midi, je l'ai défendue à la fois en tant que Vice-Président du PMCO, mais aussi en tant que conseiller régional. Ça n'est qu'une commission thématique, c'est la commission permanente qui validera mais l'avis régional était favorable sur la prolongation de la cellule, ce qui est bien naturel puisque le travail effectué a été validé par vous tous et qu'il est nécessaire de pouvoir continuer selon les conditions que nous avons largement exposées précédemment. »

**Monsieur le Président :** « Des questions ? Non. Des votes contre ? Abstentions ?  
Tout le monde est pour, je vous en remercie »

**La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité.**

**5. Démarche InterScot - Partenariat d'étude entre l'INSEE, les 6 syndicats mixtes de SCOT et le PMCO**

**Monsieur le Président** : « Cette démarche, initiée dans le dunkerquois, qui permet de mettre en relation évolution démographique et évolution de l'emploi, est d'un réel intérêt pour le pilotage des documents d'urbanisme de chacun à venir et permet également d'identifier les mobilités inter territoires à l'intérieur et à l'extérieur du PMCO dans un contexte croissant de différenciation entre lieu de domicile et lieu de travail.

Y a-t-il des questions ? Oppositions ? Abstentions ? Non, je vous en remercie.

**La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité.**

Pour lancer l'étude, j'invite les syndicats mixtes de SCOT qui ne l'ont pas encore fait (SCOT du Calais et du Montreuillois) à nous faire part de votre accord de manière à pouvoir démarrer cette étude. Je rappelle que le PMCO prend à sa charge la moitié du coût. »

#### **6. Préfiguration d'une labellisation d'une SMAC Côte d'Opale suite à l'étude et l'expérimentation de la mise en réseau des Musiques actuelles du littoral**

**Monsieur le Président** : « L'étude confiée par le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale au cabinet Sylk avait pour objectifs la définition et l'élaboration d'un scénario de constitution d'une SMAC « de territoire », conforme au Cahier des missions et des charges du label promulgué par le Ministère de la Culture et de la Communication, et adapté aux spécificités du territoire.

Une analyse de l'environnement artistique, culturel, économique et urbain d'un projet de SMAC « éclatée » sur le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale, en prenant en compte les équipements en activité ou en perspective et en cernant les publics et usagers potentiels a donc été menée de juin à décembre 2014. L'étude a également pris en compte l'historique culturel du territoire.

L'accompagnement et l'observation d'une action expérimentale, cofinancée par la DRAC Nord-Pas de Calais et le PMCO, partagée entre les différents acteurs potentiels de la démarche, a également permis d'alimenter l'étude et dresser des perspectives.

Parmi les 28 structures ou événements identifiés sur le territoire, 5 semblaient capables de s'inscrire immédiatement dans la co-construction d'un projet de SMAC de territoire :

- L'association Arts Scéniques Rock qui gère les 4 Ecluses, à Dunkerque
- L'association Jazz Dunkerque qui gère le Jazz-Club de Dunkerque
- L'association Rock en Stock qui gère le festival du même nom à Etaples et s'investit sur le territoire du Montreuillois
- La Communauté d'Agglomération de Boulogne-sur-Mer (notamment avec le festival Le Poulpaphone, mais aussi les festivals et événements existant sur le territoire de l'agglomération)
- La ville de Calais, avec le Centre Culturel Gérard Philippe

Il est à noter que seules les 4 premières structures ont souhaité s'engager dans une première action expérimentale de travail en réseau, intitulée « Jazz et Musiques Actuelles en Côte d'Opale ». La Ville de Calais s'est inscrite en avril 2015 dans la perspective d'un travail en réseau pour la suite des opérations.

L'action expérimentale s'est déroulée de décembre 2014 à mai 2015 et a concerné 22 concerts sur notre territoire.

A l'issue de cette première phase d'étude, l'opportunité de co-labelliser plusieurs structures du territoire pour créer une « SMAC Côte d'Opale » est démontrée.

La préfiguration d'une labellisation SMAC devra faire l'objet d'un deuxième temps de travail, à mener sur la saison 2015-2016, avec les structures souhaitant poursuivre le projet.

Il comportera un travail d'écriture du projet artistique et culturel qui concilie l'identité des acteurs impliqués, les besoins du territoire, la définition d'un mode d'organisation et de gouvernance collectifs, les possibilités de mutualisation et enfin les besoins humains, techniques et financiers pour la réalisation de ce projet ambitieux et durable.

En effet, les enjeux, notamment financiers, sont aujourd'hui identifiés, et il convient d'y apporter des réponses fortes et pérennes.

Le PMCO, initiateur et coordinateur de cette expérimentation, reconnaît ainsi l'intérêt territorial d'une mise en réseau des acteurs du jazz et des musiques actuelles et encourage le

dépôt d'une demande de labellisation « SMAC » des acteurs culturels concernés auprès du Ministère de la Culture.

Est-ce que vous avez des questions ? Des observations ?

Je vous propose dans ce cas de passer aux voix, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie. »

**La délibération n°6 est adoptée à l'unanimité.**

### Questions diverses

**Monsieur le Président** : « Dans les questions diverses, nous avons un projet de motion. Je vous propose que nous nous prononcions sur une motion en faveur du maintien du nombre de trains sur la ligne Paris-Amiens- Boulogne-sur-Mer, à la suite du rapport du député DURON.

Je vais vous lire le projet de motion que je vous propose et je laisserai les interventions se faire derrière. Le but du jeu, c'est bien entendu de parler du rapport parlementaire et non de l'action gouvernementale puisqu'il n'y a pas encore eu action gouvernementale.

Un rapport parlementaire remis au secrétaire d'Etat aux Transports le 26 mai recommande de réduire le trafic sur plusieurs lignes Intercités du réseau SNCF.

La ligne Paris - Amiens - Boulogne-sur-Mer serait gravement amputée puisque passant de 14 à 8 dessertes par jour.

Ce projet, s'il devait voir le jour, nuirait gravement au développement de cette partie sud du territoire du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale. En effet, cette liaison est plus directe que le transit par Lille et les besoins de transport ferroviaire entre Paris, Amiens et Boulogne-sur-Mer sont historiques et nombreux. Ces besoins concernent aussi bien les déplacements professionnels, universitaires mais aussi pour les loisirs et le tourisme.

Il survient à un moment où l'électrification de la ligne Paris - Amiens vient d'être inscrite au contrat de plan Etat-Région et où parallèlement les collectivités locales font des efforts financiers importants pour rénover les gares en accompagnement de cet investissement majeur.

La réduction du nombre de trains entre Paris - Amiens et Boulogne sur Mer est donc totalement inappropriée. Il s'agit là de régions denses et la problématique des trains presque vides ne se pose aucunement.

En outre, la fusion des régions Nord Pas-de-Calais et Picardie va induire des besoins de déplacement plus grands entre les deux anciens territoires. Désormais, cette desserte ferroviaire ne concerne plus trois mais seulement une région et la région - capitale.

Face au conflit à venir entre TER et Intercités, il faut que cette ligne devienne une ligne expérimentale et qu'elle bénéficie d'un traitement particulier, voilà le vœu du Pôle Métropolitain.

Y a-t-il des interventions ? »

**Monsieur FASQUELLE** : « Nous étions avec les députés et sénateurs de la Région à une réunion, où Frédéric CUVILLIER était présent, on a tenu exactement le même langage. C'est une réunion avec Guillaume PEPY, on est très attaché au maintien de cette ligne directe avec Paris, certes il y a maintenant cette ligne TGV qui peut à partir de Boulogne, voir d'Étaples, le Touquet, Rang-du-Fliers en passant par Lille pour aller à Paris, mais ça ne suffit pas. De Rang-du-Fliers c'est plus long, d'Étaples, le Touquet c'est un peu plus long et c'est surtout 2 fois plus cher. Donc on a besoin du maintien de cette ligne et je pense que c'est l'intérêt de toute la côte d'Opale en particulier du Boulonnais qui de ce fait a 2 trains pour aller à Paris et nous c'est quasiment le seul train qui nous permet dans de bonnes conditions d'aller à Paris.

C'est important pour les trajets domicile/travail, c'est important pour les étudiants de l'université, il y en a beaucoup qui se rendent à la fac en train, c'est important aussi du point de vue de l'économie touristique. C'est d'ailleurs de plus en plus compliqué de sortir de Paris en voiture, c'est vrai aussi pour Lille et je crois beaucoup au train comme facteur de développement du tourisme, mais simplement, il faut des trains confortables, rapides et réguliers, parce que quand on vient en vacances pour un weekend, il faut avoir une offre de train suffisante pour arriver, pour repartir et il faut que ces trains soient sans changement, il faut qu'ils soient rapides.

C'est un enjeu à la fois pour les habitants de notre Région mais c'est un enjeu également touristique et économique très important qu'il ne faudrait pas sous-estimer. Cette annonce c'est uniquement un rapport parlementaire, il n'y a pas de décision prise aujourd'hui par le Gouvernement, j'ai demandé un rendez-vous au ministre des transports, je suis certain qu'il va nous entendre mais pour que l'on soit entendu encore faut 'il parler et manifester, c'est pour ça que c'est important que l'on adopte tous ensemble cette motion d'autant plus que si on diminuait, ou si on supprimait, ça serait complètement à contre temps et ça serait aberrant. Avec le Maire d'Abbeville, je co-préside une association qui s'appelle FERELLEC et qui se bat pour l'électrification de la ligne entre Amiens et Rang-du-Fliers, parce qu'il faut savoir qu'entre Paris et Amiens, la ligne est électrifiée, et comme elle ne l'est plus après, il faut changer de locomotive à Amiens, ou alors installer des locomotives bimodes. Et ensuite, entre Amiens et Rang-du-Fliers, la ligne n'est pas électrifiée par contre à partir de Rang-du-Fliers, jusqu'à Boulogne, elle l'est à nouveau car la Région Nord-Pas de Calais a fait cet effort, c'était voulu par Daniel PERCHERON, je le remercie et je le souligne. Donc il manque juste la liaison entre Amiens et Rang-du-Fliers or, c'est inscrit au CPER, la décision a été prise. J'avais interrogé Ségolène ROYAL, dans le cadre d'une question que j'avais posé à l'Assemblée, elle avait répondu que ce serait inscrit dans le contrat et elle a tenu parole. Donc à un moment, on va électrifier la ligne et l'on va supprimer les trains, on marche complètement sur la tête ! Et à un moment aussi où la gare de Rang-du-Fliers a été complètement rénovée et a coûté un argent fou à la communauté de communes Opale Sud, elle est enfin rénovée, et si l'on suit le rapport DURON, non seulement on augmenterait le nombre de train entre Paris et Amiens, par contre après Amiens, on diminuerait le nombre de train et il n'y a plus un seul train qui va s'arrêter à Rang-du-Fliers. Les élus locaux ont dépensé de l'argent pour refaire une gare où les trains ne s'arrêteront plus. Ce sujet est très sérieux, très important à la fois pour les habitants et pour le développement économique de nos territoires et j'ajouterai qu'avec en arrière-plan, la création de la Région Nord Pas de Calais Picardie, aller couper le lien que l'on a entre le Pas-de-Calais et la Somme ce serait absolument pas judicieux. Je l'ai dit à PEPY et je le dis aussi devant vous, c'est que l'on est aussi lassé de ce que cette ligne ne soit pas entretenue, les trains sont très souvent en retard, et que l'on ne nous dise pas qu'il n'y a pas suffisamment de passagers dans ces trains alors que l'on a tout fait pour décourager les passagers depuis plusieurs années. Il nous faut évidemment maintenir cette ligne, mais si on veut que les trains soient pleins et remplis encore faut-il que l'on ait des trains confortables, un trajet régulier en durée et surtout qu'il n'y ait pas les incidents qui se multiplient sur cette ligne dont on voit bien que la SNCF, parce qu'elle est déficitaire, l'a complètement délaissée. C'est une question d'aménagement du territoire, la SNCF ce n'est pas qu'une entreprise commerciale et je crois qu'il faut, avec la Région et l'Etat que l'on comprenne que les trains c'est aussi dans le cadre de l'aménagement du territoire, sinon on laisse tomber et à ce moment-là, on ne s'intéresse plus qu'à la France urbaine. La France rurale, la France Touristique elle a aussi besoin des trains, elle a aussi besoin d'intérêt, et elle a besoin de notre soutien. »

**Monsieur le Président :** « Je vous propose de procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

### ***La motion est adoptée à l'unanimité***

Je vous remercie. Je lève la séance en vous rappelant que le 18 juin à 14h30, à Fauquembergues, la réunion du groupe de travail ruralité animée par Monsieur MEQUIGNON, aura lieu. ».

**FIN DE LA SEANCE**